

COMMUNIQUÉ CFTC

Passé Sanitaire en entreprise : la CFTC rejette cette piste

Les instances de la CFTC réunies ce jour ont rejeté l'idée d'un passe sanitaire élargi à l'entreprise.

La CFTC considère que le monde du travail est, aujourd'hui, le lieu où les règles sanitaires sont les plus respectées. Les protocoles sanitaires en entreprises, la création du référent Covid en charge notamment du respect des gestes barrières, le développement des visioconférences, les possibilités de recours au télétravail accrues par l'ANI dont la partie consacrée aux « situations exceptionnelles » permet de définir les solutions les plus adaptées à chaque entreprise sont autant de mesures qui en attestent : le monde du travail « fait le job » !

Bien sûr, la CFTC est consciente et inquiète du risque collectif qui pèse sur la société mais d'autres pistes sont à explorer pour minimiser la contamination des français.

Le nombre d'utilisateurs ayant retrouvé, certains jours, son niveau d'avant crise, il conviendrait par exemple de se pencher sur les transports en commun, particulièrement propices à la propagation du virus.

Plutôt que de privilégier un passe sanitaire en entreprise, l'Etat pourrait également se pencher sur la possibilité de réinstaurer des jauges pour certains lieux accueillant massivement du public.

La CFTC rappelle en outre qu'un passe sanitaire en entreprise poserait d'évidentes questions tant opérationnelles que morales. Elle rejette donc cette mesure en ce qu'elle revient à faire peser sur le monde du travail une responsabilité qui n'est pas la sienne.